

▪ **Séance du vendredi 25 avril 2014 à 20 h 30**

L'an deux mille quatorze et le vingt-cinq avril à vingt heures trente le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de MONTELS sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Délégués à la C.A.O.
2. Délégation de signatures
3. Convention de mise à disposition de services-CCVG
4. Indemnités-Salaires-Modalités de versement
5. Vote du taux des 3 taxes
6. Vote des Comptes Administratifs-Cne et CCAS
7. Vote des budgets-Cne et CCAS
8. Affectation de résultats
9. Informations et Questions diverses

1. Délégué à la C.A.O.

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu la délibération, en date du 28 mars 2014, relative à la désignation des délégués de la C.A.O. ;

- Vu les observations formulées par les services de la Préfecture du Tarn ;

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de procéder à l'élection du Président et de son représentant ainsi que des membres titulaires et suppléants ; délégués qui siègeront à la C.A.O.

Nombre de votants :	11
Nombre de suffrages nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont donc été proclamés élus les membres suivants :

PRESIDENT : - Mr RAU Ludovic, Maire

REPRESENTANT : - Mr ALAJARIN Frédéric

**TITULAIRES : - Mme CLOT M. Christine
- Mr ROULAND Robert
- Mme VIRILI M. Christine**

**SUPPLEANTS : - Mme BRUN Céline
- Mme BOYER Monique
- Mr GLAUDIS Frédéric**

Cette délibération remplace et annule celle du 28 mars 2014.

2. Délégation de signatures

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu la délibération, en date du 28 mars 2014, relative à la délégation de signatures

- Vu les observations formulées par les services de la Préfecture du Tarn ;

Monsieur le Maire informe les membres présents que le conseil municipal n'est pas tenu d'autoriser le maire à transférer ou donner délégation de signature aux adjoints et agents administratifs. Seul le maire peut choisir ces attributions

Cette délibération remplace et annule celle du 28 mars 2014.

3. Convention de mise à disposition de services-CCVG

Monsieur le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
 - Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
 - Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-4-1, L5721-9,
 - Vu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition,
- Considérant le projet de convention de mise à disposition des services techniques,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la communauté de communes Vère Grésigne - Pays salvagnacois met à disposition les services techniques auprès des communes membres le souhaitant. Suite à la fusion des communautés de communes Vère Grésigne et du pays salvagnacois, et, à la modification de modalités de la mise à disposition des services techniques, il propose de valider la mise à disposition des services de la communauté de communes auprès de la commune et la convention s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- **valident la proposition énoncée ci-dessus,**
- **autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires,**
- **autorisent Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à ces mises à disposition, ses éventuels avenants ainsi que tout document s'y rapportant.**

4. Indemnités-Salaires-Modalités de versement

Monsieur le Maire, ayant exposé les faits

- Vu les indemnités de fonction et les salaires, à verser, ainsi que toutes les cotisations qui en découlent, pour la commune de Montels ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

- **d'effectuer les versements des indemnités de fonction et les salaires mensuellement.**
- **Les cotisations relatives à l'Urssaf, au Centre de Gestion et à la CNRACL seront versées trimestriellement ;**
- **Les cotisations à l'Ircantec seront versées annuellement, en fin d'année.**

5. Vote du taux des 3 taxes

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu les taux actuels des 3 taxes ;
- Vu les nouvelles bases d'imposition estimées pour l'année 2014 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide :

- **de reconduire à l'identique les taux appliqués en 2013.**

Pour l'année 2014, les taux seront donc les suivants :

- Taxe d'Habitation..... **6,00 %**
- Taxe Foncier Bâti..... **8.48 %**
- Taxe Foncier non bâti..... **38.38 %**

Pour un produit attendu de : 17 566 €

Commune de MONTELS - Compte-rendu du Conseil Municipal 2014.3

6. Vote des Comptes Administratifs 2013-Cne et CCAS

COMMUNE

Madame Monique BOYER, présente le compte Administratif 2013.

Celui-ci n'appelant pas de réserves ni de complément d'information, il est approuvé à l'unanimité.

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
TOTAL DU BUDGET	120 160.77	203 815.51	+ 83 654.74
Fonctionnement	39 734.00	52 099.49	+ 12 365.49
Investissement	74 404.90	68 302.37	-6 102.53
002 – Résultat reporté N-1	-	83 413.65	83 413.65
001 – Solde d'inv. N-1	6 021.87	-	- 6 021.87

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	39 734.00	135 513.14	+ 95 779.17
Investissement	80 426.77	68 302.37	- 12 124.40

C.C.A.S.

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titres émis	Résultat/Solde
TOTAL DU BUDGET	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0
002 – Résultat reporté N-1		2 054.61	2 054.61

7. Vote des Budgets 2014-Cne et CCAS

Monsieur le Maire propose aux membres présents le budget suivant pour l'année 2014.

COMMUNE.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

ART.	LIBELLE	PREVISIONS
011	Charges à caractère général	25 000
012	Charges de personnel et assimilés	15 000
014	Atténuation de produits	12 500
65	Autres charges de gestion courante	19 424
023	Virement section investissement	60 000
TOTAL DES DEPENSES		131 924

Recettes

ART.	LIBELLE	PREVISIONS
70	Produits de services	250
73	Impôts et taxes	22 500
74	Dotations et participations	16 040
002	Résultat reporté N-1	93 134
TOTAL DES RECETTES		131 924

Commune de MONTELS - Compte-rendu du Conseil Municipal 2014.3

INVESTISSEMENT

Dépenses

ART.	N° - OPERATIONS	R.A REALISER	PROP. NOUVE LLES	TOTAL PREVISIONS
2315	40 – Voirie	-	15 000	15 000
2313	71 – Réfection du cimetière	16 000	-	15 000
2313	84 – Aménagement bâtiment cnal	4 000	-	4 000
2313	87 – Aménagement abords mairie	5 000	-	5 000
2313	88 – Aménagement salle archives	10 000	-	10 000
2313	89 – Aménagement espace propreté	4 000	-	4 000
2313	90 – Travaux bâtiments cnaux	3 000	-	3 000
2158	91 – Restauration registres Etat Civil	-	2 000	2 000
TOTAL DES DEPENSES		41 000	17 000	58 000
001	OFI- Déficit investissement	12 125	-	12 125

Recettes

ART.	LIBELLE	PREVISIONS
10	TLE - TVA	4 600
13	Subventions investissement	2 880
021	Virement section fonctionnement	60 000
TOTAL DES RECETTES		67 480
001	OFI- Excédent investissement N-1	2 645

C.C.A.S.

FONCTIONNEMENT

ART.	LIBELLE	PREVISONS
011	Charges à caractère général	2 054.61
TOTAL DES DEPENSES		2 054.61

ART.	LIBELLE	PREVISONS
002	Résultat reporté	2 054.61
TOTAL DES RECETTES		2 054.61

8. Affectation de résultats

Monsieur le Maire, ayant exposé les faits, et au vu des résultats cumulés au 31/12/2013 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide d'affecter les résultats cumulés au 31/12/2013 comme suit :

Pour le Budget Communal :

- + 93 134.14 € au compte report à nouveau (002) en recettes de fonctionnement,
- - 12 124.40 € au compte report à nouveau (001) en dépenses d'investissement,
- + 2 645 € au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé,

- **Pour le C.C.A.S. :** 2 054.61 € au compte report à nouveau (002) en recettes de fonctionnement.

Plus aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 20.

Ludovic RAU	Christel ARTUSO	Frédéric ALAJARIN
Céline BRUN	Monique BOYER	M. Christine CLOT
Frédéric GLAUDIS	Robert ROULAND	Patrick SOUPART
Didier SOUTIE	M. Christine VIRILLI	